Etapes du mouvement 2024 – calendrier CAE

Vendredi 19 janvier 2024 **Date limite de dépôt des dossiers de demande de mutation**

Jeudi 1er février 2024 14h Bureau CAE
14h30 CAE à ANGOULEME : dossiers mutation intra + dossiers inter de l'Académie

Jeudi 7 mars 2024 14h30 CAE à ANGOULEME : dossiers mutation inter-académie (autres académies)

Lundi 18 au vendredi 29 mars 2024 Mise à jour des T.R.M (dates différentes selon la structure)

Vendredi 29 mars au mardi 9 avril 2024 Mise à jour des affectations par DPE 3

Mardi 9 avril 2024 Date limite de retour au Rectorat de Poitiers :
- des déclarations des postes supprimés et réduits,
- des imprimés de demandes d'intention de mutations.

Mercredi 10 au jeudi 11 avril 2024 Saisie des services susceptibles d'être vacants par les chefs d'établissement

Vendredi 12 avril 2024 Affichage des services vacants extraits d'EPP pour vérification par les chefs d'établissement

Lundi 29 avril au lundi 13 mai 2024 **Publication des services à pourvoir**

Au plus tard le lundi 13 mai 2024 Les maîtres adressent à chaque chef d'établissement une fiche « candidat »

Au + tard le jeudi 16 mai 2024 ***ENVOI PAR DPE 3 A LA DDEC et AUX MEMBRES DE LA CCMA DES DOCUMENTS PREPARATOIRES (sans avis des chefs d'établissement)***

Mardi 14 au vendredi 24 mai 2024 : Les chefs d'établissement reçoivent et étudient les candidatures.

Jeudi 23 mai 2024 – 14h : Bureau de CAE : examen des pertes horaire et pertes de contrat ANGOULEME

Mardi 28 mai 2024 – 9h30-18h : 1ère CAE à ANGOULEME : examen des :
- perte de contrat et des pertes horaires,
- candidatures sur les services vacants et sv, - propositions.

Mercredi 29 mai 2024 : Communication des propositions de la CAE aux chefs d'établissement et aux maîtres.

Mardi 4 juin 2024 : Retour à la CAE des avis de chefs d'établissement et des réponses des maîtres.

Remarque : au 4 juin les chefs d'établissement auront obligatoirement reçu les candidats proposés par la CAE et ayant demandé rendez-vous.

Mercredi 29 mai 2024 CCMA – Pertes horaires/contrat

Lundi 27 mai au lundi 3 juin 2024 Classement des candidatures par les chefs d'établissement auprès du Rectorat

Au + tard le mercredi 5 juin 2024 ***ENVOI PAR DPE 3 A LA DDEC et AUX MEMBRES DE LA CCMA DES DOCUMENTS PREPARATOIRES (avec avis des chefs d'établissement)***

Lundi 10 juin 2024 – 9h30-18h : 2ème CAE à ANGOULEME : examen des ajustements et litiges.

Jeudi 13 juin 2024 : Saisines éventuelles : ANGOULEME

Vendredi 14 juin 2024 **CCMA – 1ère phase du mouvement**

Lendemain de la CCMA jusqu'au 21 juin 2024 Notification par le rectorat des propositions de la CCMA aux chefs d'établissement. Réponse des chefs d'établissement à DPE 3

Mardi 25 au mercredi 26 juin 2024 **Publication des services vacants pour la 2ème phase du mouvement**

Jeudi 27 juin au vendredi 28 juin 2024 Classement sur internet des candidatures par les chefs d'établissement

Lundi 1er juillet 2024 ***ENVOI PAR DPE 3 A LA DDEC et AUX MEMBRES DE LA CCMA DES DOCUMENTS PREPARATOIRES***

Jeudi 4 juillet 2024 – 9h30 -18h : 3ème CAE à ANGOULEME : examen - de la 2ème phase du mouvement

Mardi 9 juillet 2024 CCMA – 2ème phase du mouvement :
Ajustements 1ère phase du mouvement et affectation des lauréats (et adm.) concours 2024
Projet d'affectation des maîtres titulaires d'un C.D.I.

(Les affectations des délégués auxiliaires en contrat à durée déterminée ne sont pas examinées en CCMA)

COMMISSION NATIONALE D'AFFECTATION – 11/07/2024

Mouvement 2nd degré 2024 : calendrier validé par bureau CAE le 18/03/2024